



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 14 avril 2021

OBJET :

DE-21-04-1-27) RAPPORT DE GESTION 2019/2020 DE LA VINCEM

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi quatorze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 01 avril 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), M. BOUKOBZA (pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. SESTER), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210414-lmc1H8281H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/04/2021
Date de Publication : 19/04/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration de la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes en date du 10 novembre 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la VINCEM en date du 11 décembre 2020 ;

Vu le rapport de gestion pour l'exercice 2019/2020 établi par la VINCEM ;

Considérant que les sociétés d'économie mixte doivent présenter un rapport de gestion de l'activité de leur dernier exercice à l'assemblée délibérante ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du rapport de gestion 2019/2020 de la Société d'économie mixte VINCEM.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé